

Tournoi REGIONAL Homologué du TT Gourin

Dimanche 28 mai 2017

Le TT Gourin organise le dimanche 28 mai 2017, un Tournoi Régional homologué de Tennis de Table, ouvert aux joueuses et joueurs licenciés FFTT de la ligue Bretagne doté de Coupes, lots et de Dotations d'une valeur totale de 1200 €.

Le tournoi se déroulera sur 26 tables au complexe sportif de Gourin (Gymnase municipal et salle de tennis).

Les résultats de toutes les rencontres seront transmis à la ligue. Le coefficient de la compétition est de 0.5.

Une restauration rapide sera prévue sur place (grillades, sandwiches, gâteaux...).

REGLEMENT DU TOURNOI :

Article 1 : Juge-Arbitre du tournoi : Mme MERDI Aurélie
Organisateur : TT GOURIN. (07560056)

Article 2 : Tableaux et Heures de début des tableaux

Dimanche 28 mai 2017

8 h 30 Tableau F : 500 - 799

9 h 30 Tableau D : 800 - 1299

10 h 30 Tableau E : 500 - 999

11 h 30 Tableau C : 1000 - 1499

12 h 30 Tableau B : 1300 - 1799

13 h 30 Tableau G : Féminines (Toutes catégories)

13 h 30 Tableau H : Jeunes (-15ans)

14 h 30 Tableau A : Toutes catégories (≥ 1500 pts)

Le pointage des joueurs (ses) sera effectué au minimum $\frac{1}{4}$ heure avant le début du tableau

Les joueuses et joueurs ne pourront s'inscrire que dans deux tableaux individuels

Les tableaux sont ouverts uniquement aux licences traditionnelles, la participation des jeunes dans les tableaux seniors est soumise aux règlements de la FFTT pour la saison 2016/2017.

Les tableaux sont ouverts aux féminines et aux masculins en fonction du nombre de points sur la licence de la 2^{ème} Phase de la saison 2016/2017.

Dotations (en euros) :

Tableau A : 1^{er} : 120 - 2^{ème} : 60 - 3^{ème} : 30 - 4^{ème} : 30

Tableau B : 1^{er} : 90 - 2^{ème} : 40 - 3^{ème} : 25 - 4^{ème} : 25

Tableau C : 1^{er} : 70 - 2^{ème} : 35 - 3^{ème} : 20 - 4^{ème} : 20

Tableau D : 1^{er} : 50 - 2^{ème} : 30 - 3^{ème} : 15 - 4^{ème} : 15

Tableau E : 1^{er} : 40 - 2^{ème} : 20 - 3^{ème} : 12 - 4^{ème} : 12

Tableau F : 1^{er} : 40 - 2^{ème} : 20 - 3^{ème} : 12 - 4^{ème} : 12

Tableau G : 1^{er} : 70 - 2^{ème} : 35 - 3^{ème} : 20 - 4^{ème} : 20

Tableau H : 1^{er} : lots - 2^{ème} : lots - 3^{ème} : lots - 4^{ème} : lots

Le club organisateur se donne le droit de modifier les dotations si le nombre d'inscrits dans un tableau est insuffisant (moins de 16 participants).

Article 3 : Le nombre MAXIMUM de joueurs (joueuses) admis par tableau est de 72 (sauf tableau jeunes et Féminines limités à 42).

Un joueur (joueuse) peut participer à deux tableaux MAXIMUM.

Article 4 : Pendant le tournoi, des balles blanches (plastiques) seront utilisées, de ce fait les maillots blancs sont interdits.

Article 5 : Les engagements devront parvenir avant le vendredi 26 mai 2017 18h00 à l'adresse suivante :

Par courrier à Monsieur Julien Hillion – 41 rue Chateaubriand 56110 Gourin

Par Téléphone : 06 71 97 30 35 (de 18 h 00 à 21 h 30)

Par mail : ttgourin@gmail.com (confirmation inscription par accusé de réception systématique)

Article 6 : Les droits d'engagements sont fixés à 7 euros pour un tableau et 12 euros pour 2 tableaux.

Article 7 : Tous les tableaux se dérouleront par poule de 3, avec qualification de 2 joueurs les qualifiés rentreront ensuite dans un Tableau à Elimination Directe.

Article 8 : Horaires d'ouverture de la salle : Dimanche 28 mai 2017 à 7h30.
Le Tournoi se déroulera sans interruption.

Article 9 : Les règlements de la FFTT seront appliqués, notamment ceux concernant la tenue et le comportement des joueurs dans l'aire de jeu.

Article 10 : Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 11 : Le forfait d'un joueur sera prononcé après 3 appels de la table de marque.

Article 12 : Chaque joueur sera tenu d'arbitrer en poule de qualification; le perdant du Tableau à Elimination Directe sera tenu d'arbitrer la partie suivante.

Article 13 : Tout litige, ainsi que les points non prévus au règlement du Tournoi seront tranchés par le Juge-Arbitre et seront sans appel.

Article 14 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant tout accident ou vol pouvant intervenir pendant le déroulement du Tournoi. Le fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. En cas de dégradations des équipements, les auteurs se chargeront des frais de réparation.

Article 15 : Le Tirage au sort aura lieu le samedi 27 mai 2017 à 14 heures au gymnase municipal de Gourin.